

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 JUILLET 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **dix-neuf** du mois de **juillet à 17 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **05 juillet 2019.**

Date d'affichage : **05 juillet 2019.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – Bernard BATIFOULIER - Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Denis MALOSSANE -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2019/30 Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA TRESORERIE DE RIEZ / MOUSTIERS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'Association des comptables publics, l'intersyndical DGFIP 04 « Solidaires Finances Publiques » et la CGT Finances Publiques 04 mettent en garde la commune : **la Trésorerie de Riez / Moustiers va être supprimée en 2021 ou 2022 et être regroupée sur le Service de Gestion Comptable de DIGNE.**

Elle sera remplacée par un accueil de proximité.

En effet, la DGFIP a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022. Le but à terme est, selon le rapport CAP2022, le rapport de la Cour des Comptes de juin 2018 et la proposition de loi sur la séparation ordonnateurs / comptables votée le 28 décembre 2018, **d'imposer aux collectivités la mise en place d'Agences comptables et le transfert de la gestion des collectivités aux EPCI dont elles dépendent.**

Il précise que cet accueil de proximité sera en réalité une simple permanence réalisée par des agents de l'état pour, ponctuellement répondre aux problématiques des usagers. Ceux-ci seront à la charge des collectivités et ne rendront en aucun cas les services apportés actuellement dans les différents accueils des services existants.

Il ajoute que la carte de projection, à horizon 2022, prévoit, en autres, la fermeture de la Trésorerie de Riez et de Manosque et une ouverture d'une antenne « conseillers des collectivités territoriales » à Forcalquier (pour notre secteur) qui se trouve à plus d'une heure de route.

Monsieur le Maire explique aux élus que face à l'incompréhension que cette restructuration engendre, au recul évident de la qualité du service rendu à la population et aux collectivités, aux craintes quant à la possibilité de continuer à assurer la bonne tenue des opérations comptables de la collectivité dans cette nouvelle organisation, il convient de voter une motion de soutien au maintien de la Trésorerie de Riez / Moustiers.

Le cas échéant de demander à la DGFIP, le maintien d'une antenne « conseillers des collectivités locales » et d'un point d'accueil pour les usagers sur la commune de Riez.

ENTENDU cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **S'OPPOSE** à la fermeture de la trésorerie de Riez / Moustiers ;
- **DEMANDE**, le cas échéant à la DGFIP, la création d'une antenne « conseillers des collectivités locales » et d'un point d'accueil pour les usagers sur la commune de Riez.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afin d'effectuer les démarches qui découlent de cette opposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO